



LE PETIT MESSINOIS

Mairie de Messein
Numéro 97 – Janvier 2017

Mairie : 51 Rue du Bois de Grève - 54850 MESSEIN - Tél. : 03.83.47.22.21
Directeur de publication : Daniel LAGRANGE - Rédacteur : Olivier MEUNIER-CONROUX
Site : www.messein.fr - Email : mairie@messein.fr
Dépôt légal : Avril 2008



Bonne année 2017

En ce début d'année 2017, je vous présente, au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, mes meilleurs vœux de bonheur et surtout de santé.

2017 sera une année de consultation électorale avec les deux grands rendez-vous : les présidentielles des 23 avril et 7 mai et les législatives les 11 et 18 juin. C'est un moment fort pour notre démocratie et je souhaite que chacun accomplisse son devoir dans le respect des convictions des autres.

2016 a été marquée, entre autres, par la réfection en totalité du revêtement des rues du Général Leclerc et Hubert Sensiquet et la mise en place d'un plan de circulation qui :

- permet un cheminement piétonnier,
- sécurise les intersections,
- ralentit la vitesse des véhicules,
- régleme nte le stationnement des véhicules.

2017 verra la même réflexion pour d'autres quartiers avec la même démarche auprès des habitants concernés et par définition connaisseurs des difficultés quotidiennes.

2017 verra également l'aménagement des premiers habitants du nouveau quartier des Milleries. Après bien des embûches administratives, le projet initié en 2009 a dû être modifié pour répondre à toutes les réglementations. Une réunion publique sera organisée au printemps de présenter son caractère définitif.

Vous pouvez compter sur l'équipe municipale pour être à l'écoute de l'ensemble des Messinois qui ont été dénombrés à 1908 par l'INSEE en janvier 2016.

D. Lagrange

Sommaire

EN DIRECT DE LA MAIRIE

Agence postale	2
Sécheresse 2015	2
Demande d'assesseurs	2
Etat civil 2016	2
Sortie de territoire	3

ASSOCIATIONS

Messein en fête	3
-----------------	---

CCMM

Ordures ménagères	4
Sacs jaunes	4
Nouvelle déchèterie	4



En direct de la Mairie...

AGENCE POSTALE

Horaires d'ouverture du 16 janvier 2017 au 30 juin 2017

	matin	après-midi
Lundi		15h00-18h30
Mardi	8h30- 12h	
Mercredi		15h00-18h30
Jeudi		17h00-18h30
Vendredi	agence fermée	
samedi	9h00 – 13h00	



SÉCHERESSE 2015

Communiqué de la préfecture

Extrait du courrier reçu en mairie le 02/01/2017

Par arrêté ministériel du 22 novembre 2016 publié au Journal Officiel du 27 décembre 2016, votre commune n'a pas été reconnue en l'état de catastrophe naturelle pour les dommages non assurables liés aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^o juillet 2015 au 30 septembre 2015.

Les habitants qui ont déposé une demande de recours seront informés individuellement de cette réponse négative.

DEMANDE D'ASSESEURS

Pour les scrutins des 23 avril, 07 mai, 11 juin et 18 juin 2017 prochains, concernant les élections présidentielles et législatives, nous aurons besoin d'assesseurs.

Toutes les personnes votant à Messein peuvent proposer leur aide afin de participer à la tenue des bureaux de vote.

Tél. Mairie : 03 83 47 22 21

Merci d'avance.

ÉTAT CIVIL 2016

Dans notre commune, nous notons, pour l'année 2016, 13 naissances, 4 mariages et 13 décès.

Rétablissement des autorisations de sortie du territoire (AST) pour les mineurs à partir du 15 janvier 2017

A partir du 15 janvier 2017, les mineurs quittant le territoire national, non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale, devront être munis :

- d'une autorisation individuelle de sortie du territoire (AST), complétée et signée par le titulaire de l'autorité parentale ;
- d'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'AST.

L'AST ne dispense pas le mineur de l'obligation d'être en possession d'un titre de voyage. En fonction des exigences des pays, le mineur doit présenter soit un passeport valide, accompagné d'un visa s'il est requis, soit une carte nationale d'identité valide.

Le mineur ressortissant d'un pays tiers et non bénéficiaire de la libre circulation devra également être muni d'un document permettant son retour en France (il s'agit notamment du Titre d'identité Républicain (TIR), du Document de Circulation pour Etranger Mineur (DCEM), ou d'un visa long séjour).

Quels mineurs sont concernés ?

L'AST sera exigible pour tous les mineurs résidant habituellement en France, quelle que soit leur nationalité.

Il n'est pas nécessaire de se déplacer dans un service de l'Etat ou une mairie. L'AST prend la forme d'un formulaire CERFA (n° 15646*01) accessible sur le site www.service-public.fr

Ce formulaire est complété et signé par le titulaire de l'autorité parentale et remis au mineur.

Durée de l'AST ?

La durée de l'AST est fixée par son signataire (durée d'un voyage ou période fixe). Toutefois, l'autorisation est délivrée pour une durée maximale d'un an.



ASSOCIATIONS



MESSEIN EN FÊTE

L'association Messein en Fête vous présente ses meilleurs vœux pour 2017 et vous fait part de son AG qui aura lieu le 21 Janvier à 16 h salle du Plan d'eau. Toutes les personnes qui désirent venir s'investir dans l'association seront les bienvenues.

Compte-rendu des deux dernières festivités 2016 :

- cette année, le défilé de la Saint Nicolas avait pour thème *la fête foraine*. Nous avons choisi celui de la confiserie avec un char coloré et apprécié des enfants,
- le réveillon de la Saint Sylvestre a réuni 200 personnes, orchestre et personnel de restauration compris, avec repas, musique et décor. Les convives ont été enchantés et l'ont fait savoir.

Nous vous donnons rendez-vous lors nos diverses manifestations en 2017 et nous ne manquerons pas de vous en informer.

LA CCMM...

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES et EMBALLAGES RECYCLABLES

- Le JEUDI : poubelles noires collectées 1 fois par semaine, à sortir la veille au soir :
- 1 VENDREDI sur 2 (semaines impaires) : sacs jaunes, à sortir la veille au soir

Collecte des sacs jaunes 2017

Janvier	06 - 20	Juillet	07 - 21
Février	03 - 17	Août	04 - 18
Mars	03 - 17 - 31	Septembre	01 - 15 - 29
Avril	14 - 28	Octobre	13 - 27
Mai	12 - 26	novembre	10 - 24
Juin	09 - 23	Décembre	08 - 22



NOUVELLE DÉCHÈTERIE

La nouvelle déchèterie est ouverte depuis le 2 janvier 2017 dans la nouvelle zone industrielle Moselle Rive Gauche, rue Émile Martin.

Deux accès sont possibles :

- Par la D331 (voie de contournement direction Colombey-les-Belles), sortie Pont St Vincent, puis première sortie aux 2 ronds-points qui suivent.
- Par la rue du Haut du Clos (entre le pont du canal et celui de la Moselle) à la limite de Neuves-Maisons et Pont-Saint-Vincent.

Horaires d'ouverture (la déchèterie est fermée les jours fériés)

	matin	après-midi
lundi	8h00 - 12h00	13h30 - 18h30
mardi	fermeture	
mercredi	fermeture	13h30 - 18h30
jeudi	fermeture	13h30 - 18h30
vendredi	8h00 - 12h00	13h30 - 18h30
samedi	9h00 - 12h00	13h30 - 18h30
dimanche	9h - 13h00	fermeture